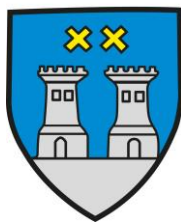


VILLE DE LÉGUEVIN



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 – 19H00 HALLE PIQUOT – AVENUE DE GASCOGNE

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de séance du 18 août 2020.

ENVIRONNEMENT

1. Participation au dispositif d'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Etat de présence

Étaient présents : Etienne CARDEILHAC-PUGENS, Marjorie LALANNE, Béatrice BARCOS, Stéfan MAFFRE, Patricia BELLUC, Sylvain BESSETTE-ASSO, Océane MARTIN, Stéphane PASCAL, Marie-Paule PERRIN, Damien DAL PRA, Olivier MACOIN, Dominique VOLEBELE, Laurent LINGUET, Muriel MINONDO, Jean-Pierre DU PLANTIER-DAURIAC, Laurence BREGHEON, Karine FRAGONAS, Lisiane RESCANIERES, Philippe DETRE, Corinne DUSSAC, Philippe AVETTA-RAYMOND, Christine AXISA, Robert COUDERC.

Absents représentés : Jérôme BESSEDE par Marjorie LALANNE, Nathalie VIVIER par Stéfan MAFFRE, Virginie PRAVIE par Béatrice BARCOS, Laurianne GENEVAUX par Muriel MINONDO, Pierre CARRILLO par Etienne CARDEILHAC-PUGENS, Sylvie MONSEGOND par Stéphane PASCAL.

Secrétaire de séance : Marie-Paule PERRIN.

Membres en exercice :	29	Membres absents :	0
Membres présents :	23	Pouvoirs :	6

Approbation du compte-rendu de séance du 18 août 2020

M. le Maire demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 août 2020.

Monsieur DETRE explique qu'il est compliqué d'avoir des réponses lors des Conseils Municipaux et qu'il souhaiterait les avoir non pas ultérieurement au Conseil mais pendant.

Monsieur le Maire répond que si les questions sont envoyées au préalable, les réponses peuvent être apportées durant le Conseil mais que si ce n'est pas le cas, plutôt que de

répondre n'importe quoi, elles peuvent être envoyées après le Conseil, voir précisées au Conseil suivant.

Monsieur DETRE insiste sur son souhait d'avoir les réponses immédiatement.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a ceux qui pinaillent et qu'il y a ceux qui gèrent et qui sont en responsabilité, en précisant que le principal, c'est d'avoir les réponses et qu'il les a eu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le PV.

29 votants, 29 voix POUR

Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a qu'un point à l'ordre du jour compte tenu de l'impératif temporel de la délibération présentée et qu'il y aura un Conseil Municipal début novembre comportant de nombreux points.

Après avoir rappelé l'objet de la délibération, Monsieur le Maire donne la parole à Madame LALANNE, Adjointe au Maire déléguée au développement durable et à la transition écologique, pour la présenter.

ENVIRONNEMENT

1. Participation au dispositif d'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Mme LALANNE expose à l'assemblée le souhait de la ville de participer au dispositif d'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale ABC, appel à projet lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB) en juillet 2020.

Pour la 4^e année consécutive, l'OFB donne l'occasion aux communes et intercommunalités de réaliser un diagnostic précis de leur territoire pour mieux préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

L'ABC est un véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en œuvre d'un ABC s'appuie sur trois axes essentiels :

- **Sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- **Mieux connaître la biodiversité** sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- **Faciliter la prise en compte** de la biodiversité **et aider à la prise de décisions** lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Aussi afin de mieux connaître le patrimoine naturel de la ville et de valoriser la biodiversité, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de la Ville de Léguevin au dispositif « Appel à projet de l'Atlas de la Biodiversité Communal ».

Mme LALANNE apporte quelques précisions concernant la sélection des projets :

Un premier comité régional consultatif pré sélectionne les projets.

Un comité de sélection national formalise une proposition de liste de projets lauréats.

La liste des ABC retenus pour financement est proposée aux instances délibérantes de l'OFB prévues à cet effet. L'Office Français de la biodiversité décide du financement des projets. Donc si Léguevin est Lauréate, la commune peut se voir allouer une subvention par l'OFB. Dans le cas contraire, il sera possible de candidater à nouveau en 2021.

Mme LALANNE précise que le plan de financement du projet sera présenté en détail ultérieurement : ce n'est pas l'objet de ce conseil.

Monsieur DETRE demande la parole et exprime sa surprise que les éléments financiers ne soient pas présentés et que les différents documents n'aient pas été transmis au Conseil.

Madame LALANNE répond que le dossier devait être envoyé avant le 15/09/2020 et que pour compléter et finaliser la candidature, il est nécessaire de délibérer avant le 15/10/2020. Elle précise que si la commune de Léguevin était retenue, dans ce cas le plan de financement serait présenté. Enfin, elle remercie les agents municipaux et bénévoles associatifs qui ont travaillé sur ce projet.

Monsieur DETRE demande pourquoi il n'est pas présenté aujourd'hui et quels sont les acteurs qui vont être sollicités.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne sera présenté que si Léguevin est retenue car pour l'instant, il n'est pas totalement finalisé compte tenu de la contrainte de temps.

Madame LALANNE cite les acteurs sollicités si le projet est lauréat et si l'OFB alloue une subvention à la commune pour la création de l'ABC : Nature en Occitanie, Arbres et Paysages d'Autan et Conservatoires d'Espaces naturels Occitanie.

Monsieur AVETTA-RAYMOND demande la liste des éléments envoyés lors du dépôt de candidature.

Madame LALANNE lui fait état de cette liste.

Monsieur AVETTA-RAYMOND demande si le plan de financement a été envoyé.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a été précisé lors du dépôt de candidature que les éléments financiers devaient être approfondis.

Monsieur le Maire appelle au vote.

Vu la note explicative de synthèse ;

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après avoir délibéré à la majorité des membres (23 voix pour, 6 abstentions), le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver la candidature de la Ville de Léguevin au dispositif « AAP de l'Atlas de la Biodiversité Communale » et d'engager la réalisation de l'ABC pour la commune de Léguevin ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Office Français de la Biodiversité pour concourir au financement de ce projet ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer tous les documents nécessaires à son exécution dont les subventions et conventions à intervenir.

Madame RESCANIERES demande un point sur la situation sanitaire.

Monsieur le Maire lui répond que lundi matin il était en conférence téléphonique avec le Préfet et que suite à l'Arrêté préfectoral du 12/10/2020, son Adjointe Madame BARCOS a réuni les Services municipaux et la Gendarmerie de Léguevin pour transposer la réglementation au niveau communal. Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été envoyé par mail aux associations, que l'Arrêté municipal et toutes les informations sont disponibles en Mairie et sur le site de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Léguevin le 16 octobre 2020,
Le Maire, Etienne CARDEILHAC-PUGENS

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read "Etienne Cardeilhac-Pugens". Below the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a cross, surrounded by the text "MAIRIE de LÉGUEVIN" at the top and "Haute-Garonne" at the bottom.